

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

CONFIDENTIAL

TEX.SB/308/Add.4
9 June 1978

Textiles Surveillance Body

Organe de surveillance des textiles

ARRANGEMENT REGARDING INTERNATIONAL TRADE IN TEXTILES

Report on Status of Restrictive Measures as requested
by the TSB in accordance with Article 11 paragraph 11

Note by the Chairman

Attached hereto is a copy of the reply received from Yugoslavia,¹ in response to my letter of 24 April 1978, which invited participating countries to the Arrangement to inform the TSB, by 31 May 1978, of the present status of the restrictions, if any, applied to their trade in textiles.

¹For original submission under Article 2 paragraph 1 see COM.TEX/SB/34; for submission under Article 2 paragraph 4, see COM.TEX/SB/102 and 115.

ARRANGEMENT CONCERNANT LE COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES

Rapport sur la situation des restrictions, demandé par l'OST
conformément à l'article 11, paragraphe 11

Note du Président

On trouvera ci-joint copie de la réponse de la Yougoslavie¹ à la lettre du 24 avril 1978 par laquelle j'invitais les pays participant à l'Arrangement à informer l'OST, pour le 31 mai 1978, de la situation actuelle des restrictions qu'ils appliquent, le cas échéant, à leur commerce des textiles.

¹Pour le rapport précédent présenté conformément à l'article 2, paragraphe 1, voir le document COM.TEX/SB/34; pour les rapports précédents présentés conformément à l'article 2, paragraphe 4, voir les documents COM.TEX/SB/102 et 115.



MISSION PERMANENTE DE LA R.S.F.
DE
YOUgoslavIE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
A GENÈVE

5, chemin Thury - Tél. 46 44 33

284

Geneva, 5 June 1978

Dear Mr. Wurth

I have the honour to notify in accordance with Article 2 of MFA, textile restrictions in Yugoslavia on 1 January 1978 as presented in Annex I and Annex II to this letter.

Yours sincerely,

P. Tomić

Dr. Petar Tomić
Ministre plenipotentary

Mr. P. Wurth
Chairman
Textiles Surveillance Body
Centre William Rappard
154, Rue de Lausanne
1211 Geneva 21

ANSWERED	DOC.	ISSUED	FOLIO
	RS.SB	306/1004	
REG - 6 JUN 1978			
For:	Action	Comment	Inf.
TRADE POLICY DT:			<input checked="" type="checkbox"/>
Gen. Div.			
Agri. Div.			
Special Proj:			
TRADE DEVELOP. DT:			<input checked="" type="checkbox"/>
Sp. Asst. Tr. Negs			
Dev. Div.			
Intel. Div.			
CHAIR. TSB	<input checked="" type="checkbox"/>		
OFFICE OF D-G:			<input checked="" type="checkbox"/>
Consultant (ADG)			
Conf. Div.			
Dir. Ext. Rels/Info.			
Ext. Rels. Sec.			
Info/Lib. Serv.			
Training Prog.			

MP

NOTIFICATION ADRESSEE A L' ORGAN DE
SURVEILLANCE DES TEXTILES DU GATT PAR
LA REPUBLIQUE SOCIALISTE FEDERATIVE DE
YOUgosLAVIE CONFORMEMENT A L' ARTICLE
2. DE L' ARANGEMENT CONCERNANT LE
COMMERCE INTERNATIONAL DES TEXTILES

Restrictions en vigueur depuis le 1. janvier 1978:

ANNEXE I Liste des produits textiles soumis à des contingents
spécifiques (Liste RK)

ANNEXE II Liste des produits textiles soumis à des contingents
en devises (Liste DK)

A N N E X E I

Liste des produits textiles soumis à des contingents
spécifiques (Liste RK)

- ex 51.01 Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles
continues, non conditionnés pour la vente au détail:
- 1) Fils texturés de fibres synthétiques de polyamides
 - 2) Fils non texturés de fibres synthétiques de polyamides, sans torsion au d' une torsion jusqu'à 50 tours inclus au mètre,
 - 3) Autre fils non texturés de fibres synthétiques de polyamides
 - 4) Fils texturés de fibres synthétiques de polyesters
 - 5) Fils non texturés de fibres synthétiques de polyesters, sans torsion au d' une torsion jusqu'à 50 tours inclus au mètre
 - 6) Autres fils non texturés de fibres synthétiques de polyesters
 - 7) Fils d' autres fibres synthétiques:
 - a) de polyéthylène ou de polypropylène
 - 8) Fils de fibres artificielles de rayonne viscosse
 - 10) Fils d' autres fibres artificielles
- ex 51.02 Monofils, lames et formes similaires (paille artificielle) et imitations de catgut, en matières textiles synthétiques et artificielles:
- 1) En matières textiles synthétiques:
 - a) Imitation de catgut, non stérilisées
 - 2) En matières textiles artificielles:
 - a) Imitation de catgut, non stériliées

- ex 53.01 Laine en masse:
2) Autres:
 b) Laines de peau
- 53.05 Laine et poils (fins ou grossiers) cardés ou peignés
- 53.06 Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail
- 53.07 Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail
- 53.10 Fils de laine, de poil (fin ou grossiers) ou de crin, conditionnés pour la vente au détail
- 55.05 Fils de coton non conditionnés pour la vente au détail
- ex 56.01 Fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues, en masse:
2) Fibres synthétiques de polyesters
3) Fibres synthétiques acryliques
4) Autres fibres synthétiques:
 a) de polypropylène
5) Fibres artificielles:
 a) de rayonne viscose
- ex 56.02 Câbles pour discontinus en fibres textiles synthétiques et artificielles:
2) En fibres synthétiques de polyesters
3) En fibres synthétiques acryliques

- 4) En autres fibres synthétiques
- 5) En fibres artificielles:
 - b) Autres

56.03 Déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles (continues et discontinues) en masse, y compris les déchets de fils et les effilochés

ex 56.04 Fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues et déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles (continues ou discontinues), cadrés, peignés ou autrement préparés pour la filature:

- 2) Fibres synthétiques de polyesters et déchets
- 3) Fibres synthétiques acryliques et déchets
- 4) Autres fibres synthétiques et déchets
- 5) Fibres artificielles et déchets

56.05 Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues (ou de déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles) non conditionnés pour la vente au détail

63.02 Drilles et chiffons, ficelles, cordes et cordages, sous formes de déchets ou d'articles hors d'usage

A N N E X E II

Liste des produits textiles soumis à des contingents
en devises (liste DK)

- ex 51.03 Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles continues, conditionnés pour la vente au détail:
- 1) De fibres textiles synthétiques
 - b) Autres
 - 2) De fibres textiles artificielles
- ex 51.04 Tissus de fibres textiles synthétiques et artificielles continues (y compris les tissus de monofils ou de lames des n^{os} 51.01 ou 51.02):
- 2) Tissus contenant au moins 85% en poids de fibres textiles synthétiques, à l'exclusion des tissus pour pneumatiques
 - 3) Tissus contenant moins de 85% en poids ^{de} fibres textiles synthétiques, à l'exclusion des tissus pour pneumatiques
 - 4) Tissus de fibres textiles artificielles pour pneumatiques
 - 5) Tissus contenant au moins 85% en poids de fibres textiles artificielles, à l'exclusion des tissus pour pneumatiques
 - 6) Tissus contenant moins de 85% en poids de fibres textiles artificielles, à l'exclusion des tissus pour pneumatiques
- 53.11 Tissus de laine ou de poils fins
- 55.06 Fils de coton conditionnés pour la vente au détail
- 55.07 Tissus de coton à point de gaze

- 55.08 Tissus de coton bouclés du genre éponge
- ex 55.09 Autres tissus de coton:
- 1) Tissus contenant au moins 85% en poids de coton, écrus, non mercerisés
 - 2) Autres tissus contenant au moins 85% en poids de coton:
 - b) Autres
 - 3) Tissus contenant moins de 85% en poids de coton, écrus, non mercerisés
 - 4) Autres tissus contenant moins de 85% de coton
- 56.06 Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues (ou déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles), conditionnés pour la vente au détail
- 56.07 Tissus de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues (ou de déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles)
- 58.01 Tapis à points noués ou enroulés, même confectionnés
- 58.02 Autres tapis, même confectionnés; tissus dit "Kelim" ou "Kilim", "Schumacks" ou "Soumak", "Karamanie" et similaires, même confectionnés
- 58.03 Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille
- ex 58.04 Velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille, à l'exclusion des articles des n^{os} 55.08 et 58.05

- 1) De laine ou de poils fins
- 2) De coton
- 3) De fibres textiles synthétiques
- 4) De fibres textiles artificielles
- 5) Autres:
 - b) autres

ex 58.08 Tulles et tissus à mailles nouées (filet), unis:

- 1) De fibres textiles synthétiques
- 2) De fibres textiles artificielles
- 3) De coton
- 5) Autres

ex 58.09 Tulles, tulles - bobinots et tissus à mailles nouées (filet), façonnés; dentelles (à la mécanique ou à la main) en pièces, en bandes ou en motifs:

- 1) Tulles et tulles - bobinots
- 2) Tissus à mailles nouées (filet)

ex 59.01 Ouates et articles en ouate; tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles:

- 1) Ouates et articles en ouate:
 - b) Articles en ouate:
 - 2) De fibres textiles synthétiques ou artificielles
 - 3) D' autres fibres textiles
- 2) Tontisses, noeuds et noppes (boutons):
 - a) De fibres textiles artificielles
 - b) De fibres textiles synthétiques
 - c) D'autres fibres textiles:
 - 2) De laine ou de poils fin ou grossiers
 - 3) De lin

- 4) De ramie
- 5) De coton
- 6) De chanvre
- 7) D' autres fibres textiles

- ex 59.02 Feutre et articles en feutre, même imprègnés ou enduits:
1) Revêtements de sol
- ex 59.03 "Tissus non tissés" et articles en "tissus non tissés", même imprègnés ou enduits:
2) Articles en "tissus non tissés"
- 59.05 Filets, fabriqués à l' aide des matières reprises au n° 59.04, en nappe, en pièces ou en forme; filets en forme pour la pêche, en fils, ficelles ou cordes
- ex 59.07 Tissus enduits de colle ou de amy-lacées, ^{du} genre, utilisé pour la reliure, le cortonnage, la gainerie ou usages similaires (percaline enduite, etc.); toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougrin et similaires pour la chapellerie:
3) Toiles à calquer ou transparentes pour le dessin
4) Pour les gobelins
5) Autres
- 59.08 Tissus imprègnés, enduits ou recouverts de dérivés de la cellulose ou d' autres matières plastiques artificielles

- 59.10 Linolèums pour tous usages, découpés ou non; couvre-parquets consistant en un enduit appliqué sur support de matières textiles, découpés ou non
- 59.11 Tissus caoutchoutés, autres que de bonneterie
- 59.12 Autres tissus imprégnés ou enduits; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'ateliers ou usage analogues
- ex 59.13 Tissus (autres que de bonneterie) élastiques, formés de matières textiles associées à des fils de caoutchouc:
- 1) Tissus:
 - a) De fibres textiles synthétiques
 - b) De fibres textiles artificielles
 - c) D' autres matières textiles
- ex 60.01 Etoffes de bonneterie non élastique ni caoutchoutée, en pièces:
- 1) De laine ou de poils fins
 - 2) De coton
 - 3) De fibres textiles synthétiques
 - 4) De fibres textiles artificielles
 - 5) Autres:
 - b) autres
- ex 60.03 Bas, ~~sous~~-bas, chaussettes, socquettes, protège-bas et articles similaires de bonneterie non élastiques ni caoutchoutée:
- 2) De coton
 - 3) De laine ou de poils fins
 - 4) De fibres textiles synthétiques
 - 5) De fibres textiles artificielles
 - 6) D' autre matières textiles

ex 60.04 Sous-vêtements de bonneterie non élastique ni caoutchoutée:

- 1) Collants de laine ou de poils fins
- 2) Autres sous-vêtements de laine ou de poils fins
- 3) Chemises et chemisettes de coton pour hommes et gargonets
- 4) Autres sous-vêtements de coton L.1
- 5) Collants de fibres textiles synthétiques
- 6) Chemises et chemisettes de fibres textiles synthétiques pour hommes et gargonets
- 7) Sous-vêtements de fibres textiles synthétiques pour hommes et gargonets, à l'exclusion des chemises et chemisettes
- 8) Sous-vêtements pour femmes, fillettes et jeunes enfants à l'exclusion des collants de fibres textiles synthétiques
- 9) Sous-vêtements de fibres textiles artificielles
- 10) Sous-vêtements d'autres fibres textiles:
 - b) d'autres fibres

ex 60.05 Vêtements de dessus, accessoires du vêtement et autres articles de bonneterie non élastique ni caoutchoutée;

- 1) Chandails, pullovers, slip-overs, twinsets et gilets de laine ou de poils fins
- 2) Chandails, pullovers, slip - overs, twinsets et gilets de coton
- 3) Chandails, pullovers, slip - overs, twinsets et gilets de fibres textiles synthétiques
- 4) Chandail, pullovers, slip - overs, twinsets et gilets de fibres textiles artificielles
- 5) Chandail, pullovers, slip-overs, twinsets et gilets d'autres fibres

- 6) Robes, jupes, costumes-tailleurs et ensembles pour femmes, fillettes et jeunes enfants de laine ou de poils fins
- 7) Robes, jupes, costumes-tailleurs et ensembles pour femmes, fillettes et jeunes enfants de coton
- 8) Robes, jupes, costumes-tailleurs et ensembles pour femmes, fillettes et jeunes enfants de fibres textiles synthétiques
- 9) Robes, jupes, costumes-tailleurs et ensembles pour femmes, fillettes et jeunes enfants de fibres textiles artificielles
- 10) Robes, jupes, costumes-tailleurs et ensembles pour femmes, fillettes et jeunes enfants d' autres fibres:
 - b) autres
- 11) Autres vêtements de dessus et accessoires du vêtement de laine ou de poils fins
- 12) Autres vêtements de dessus et accessoires du vêtement de coton
- 13) Autres vêtements de dessus et accessoires du vêtement de fibres textiles synthétiques
- 14) Autres vêtements de dessus et accessoires du vêtement de fibres textiles artificielles
- 15) Autres vêtements de dessus et accessoires du vêtement d' autres fibres:
 - b) autres

ex 61.01 Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets:

- 1) Vêtements en tissus des n^{os} 59.08, 59.11 ou 59.12

- 2) Pardessus, imperméables et autres manteaux de laine ou de poils fins
- 3) Pardessus, imperméables et autres manteaux d' autres fibres textiles
- 4) Costumes et complets de laine ou de poils fins
- 5) Costumes et complets de coton
- 6) Costumes et complets de fibres textiles synthétiques ou artificielles
- 7) Costumes et complets d' autres fibres textiles
- 8) Pantalons et similaires de laine ou de poils fins
- 9) Pantalons et similaires de coton
- 10) Pantalons et similaires de fibres textiles synthétiques ou artificielles
- 11) Pantalons et similaires d' autres fibres textiles
- 12) Vestes, vestons, parkas, anoraks, blousons et similaires de laine ou de poils fins
- 13) Vestes, vestons, parkas, anoraks, blousons et similaires de coton
- 14) Vestes, vestons, parkas, anoraks, blousons et similaires de fibres textiles synthétiques ou artificielles
- 15) Vestes, vestons, parkas, anoraks, blousons et similaires d' autres fibres textiles
- 16) Autres vêtements de laine ou de poils fins
- 17) Autres vêtements de coton
- 18) Autres vêtements de fibres textiles synthétiques ou artificielles
- 19) Autres vêtements d' autres fibres textiles:
 - b) autres

ex 61.02 Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants:

- 1) Vêtements en tissus des n^{os} 59.08, 59.11 ou 59.12
 - 2) Manteaux et vestes de laine ou de poils fins
 - 3) Manteaux et vestes de coton
 - 4) Manteaux et vestes de fibres textiles synthétiques ou artificielles
 - 5) Manteaux et vestes d' autres fibres textiles
 - 6) Costumes - tailleurs et ensembles de laine ou de poils fins
 - 7) Costumes - tailleurs et ensembles de coton
 - 8) Costumes - tailleurs et ensembles de fibres textiles synthétiques ou artificielles
 - 9) Costumes - tailleurs et ensembles d' autres fibres textiles
 - 10) Robes de laine ou de poils fins
 - 11) Robes de coton
 - 12) Robes de fibres synthétiques ou artificielles
 - 13) Robes d' autres fibres textiles
 - 14) Jupes de laine ou de poils fins
 - 15) Jupes de coton
 - 16) Jupes de fibres textiles synthétiques ou artificielles
 - 17) Jupes d' autres fibres textiles
 - 18) Blouses de coton
 - 19) Blouses de fibres textiles synthétiques et artificielles
 - 20) Blouses d' autres fibres textiles
 - 21) Autres vêtements de laine ou de poils fins
 - 22) Autres vêtements de coton
 - 23) Autres vêtements de fibres textiles synthétiques
 - 24) Autres vêtements d' autres fibres textiles
- b) autres

- ex 61.03 Vêtements de dessous (linge de corps) pour hommes et gargonets, y compris les cols, faux cols, plastrons et manchettes:
- 1) Chemises et shemisettes de coton
 - 2) Chemises et chemisettes de fibres textiles synthétiques
 - 3) Chemises et chemisettes d' autres fibres textiles:
 - b) autres
 - 4) Vêtements de dessous, à l' exclusion des chemises et chemisettes, de coton
 - 5) Vêtements de dessous, à l' exclusion des chemises et chemisettes, de fibres textiles synthétiques
 - 6) Vêtements de dessous, à l' exclusion des chemises et chemisettes, d' autres fibres textiles:
 - b) autres
- ex 61.04 Vêtements de dessous (linge de corps) pour femmes, fillettes et jeunes enfants:
- 1) De coton
 - 2) De fibres textiles synthétiques
 - 3) Autres:
 - b) autres
- ex 61.05 Mouchoirs et pochettes:
- 2) De coton
 - 3) De fibres textiles synthétiques
 - 4) De fibres textiles artificielles
 - 5) D' autres matières textiles
- 61.10 Ganterie, bas, chaussettes et socquettes, autre que de bonneterie

- ex 61.11 Autres accessoires confectionnés du vêtements;
dessous de bras, bourrelets et epaulettes de
soutien pour tailleurs, ceintures et ceinturons,
manchous, manches protectrices, etc.:
2) Autre
- 62.01 Couvertures
- 62.02 Linge de lit, de table, de toilettes, d' office
ou de cuisine; rideaux, vitrages et autres articles d'
ameublement
- 62.03 Sac et sachets d' emballage
- 62.04 Baches, voiles d' embarcation, stores d' extérieur,
tentes et articles de campement
- 63.01 Articles et accessoires d' habillement, couvertures,
linge de maison et articles d' ameublement (autres
que les articles visés aux n^o 58.01, 58.02 ou 58.03),
en matières textiles, chaussures et coiffures en
toute matières, portant des traces appreciables d'
usage et présentés en vrac ou en balles, sacs ou
conditionnements similaires